

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE/ROUYN-NORANDA
VILLE DE VILLE-MARIE

2 mai 2016

À une séance régulière du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations le lundi 2 mai 2016, à 20 h 12, à laquelle étaient présents :

MM. Bernard Flebus, maire
Mario Lefebvre, conseiller
Richard Cardinal, conseiller
Yves S. Bergeron, conseiller
Richard Dessureault, conseiller
Michel Roy, conseiller
M^{me} Julie Parent, conseillère

Tous les conseillers formant quorum sous la présidence de M. Bernard Flebus, maire.

Était également présent à ladite assemblée, M. Martin Lecompte, directeur général, secrétaire-trésorier, de la Ville de Ville-Marie.

112-05-16

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Richard Dessureault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant avec l'ajout des points : 10.1 à 10.4

1. Ouverture de la séance
2. Présences et quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions de l'auditoire
5. Adoption procès-verbaux
 - 5.1 Procès-verbal du 18 avril 2016
6. Administration
 - 6.1 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement n° 494 selon l'article 557 (L.E.R.M.)
 - 6.2 Demande d'aide financière – Prix littéraire jeunesse Télé-Québec
 - 6.3 Les Chocolats Martine inc. – Intérêt sur compte de taxes
 - 6.4 La Maison des Jeunes du Témiscamingue – Campagne de financement
 - 6.5 Mouvement de personnel
 - 6.6 Appui à la démarche de révision des structures et des services municipaux – Municipalité régionale de comté de Témiscamingue (MRCT)
 - 6.7 Dénonciation d'ententes intermunicipales
 - 6.8 Point d'information – Dépôt du résultat de la gestion des constats judiciairisés
 - 6.9 Cession d'équipements – Association de la route gourmande

- 6.10 Libération du fonds de garantie en assurances de biens 2013
- 7. Transport
 - 7.1 Vente de la tondeuse Fléau 918-H 2002
- 8. Urbanisme et développement du territoire
 - 8.1 Vente de terrain – 23-25, rue Augier
- 9. Loisirs et culture
 - 9.1 Responsables bénévoles terrain de tennis – Demande de participation et d'autorisation
 - 9.2 Demande de prêt des pochoirs – Table des travailleurs en Loisirs
 - 9.3 Révision des ententes intermunicipales – Duhamel-Ouest
 - 9.4 Entente CSLT et Ville de Ville-Marie – Plateau de travail au jardin communautaire
- 10. Divers
 - 10.1 Offre de service – Aide à la comptabilité
 - 10.2 Poste de directeur adjoint
 - 10.3 Demande du comité MX Nord
 - 10.4 Nomination – Comité consultatif d'urbanisme
- 11. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

113-05-16

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 AVRIL 2016

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2016 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION

114-05-16

DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER – RÈGLEMENT N^O 494 SELON L'ARTICLE 557 (L.E.R.M)

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Martin Lecompte, dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement n^o 494 selon l'article 557 (L.E.R.M).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

115-05-16

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PRIX LITTÉRAIRE JEUNESSE
TÉLÉ-QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE pour une seizième année consécutive, le Prix littéraire jeunesse Télé-Québec offre aux jeunes de 13 à 17 ans de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec l'occasion de participer à un concours littéraire;

CONSIDÉRANT QUE ce concours a été mis sur pied afin de promouvoir le goût de l'écriture et de la littérature et d'aider nos jeunes à avoir des loisirs sains;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2001, une bourse annuelle a été décernée par Télé-Québec au gagnant ou à la gagnante lors du Salon du livre de l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE le comité du Prix littéraire jeunesse Télé-Québec demande une aide financière de 300 \$ à la Ville de Ville-Marie où se tiendra le Salon du livre en 2016.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Michel Roy, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE CONTRIBUER à une aide financière de 300 \$ pour le Prix littéraire jeunesse Télé-Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire, M. Bernard Flebus, se retire de la réunion, il est 20 h 16.

Le pro-maire, M. Mario Lefebvre, préside maintenant la réunion.

116-05-16

LES CHOCOLATS MARTINE INC. – INTÉRÊT SUR COMPTE DE
TAXES

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Line Descoteaux de « Les chocolats Martine inc. » signale son désaccord à payer les intérêts sur son compte de taxes de 2015;

CONSIDÉRANT QUE sa demande pour diminuer ses factures des trois dernières années a été acceptée en partie par la Ville de Ville-Marie;

CONSIDÉRANT QU'elle croyait pouvoir appliquer le crédit accordé par la Ville sur ses taxes et que finalement elle s'est retrouvée avec un compte de taxes impayées;

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Descoteaux demande au conseil d'annuler en totalité le montant des intérêts réclamés.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller :

D'ANNULER la totalité des intérêts, étant donné que la Ville doit revoir annuellement la location du stationnement près de la marina et conserver une bonne entente avec l'entreprise qui a une partie de terrain mitoyenne à la marina.

Le vote est demandé par M. Mario Lefebvre, conseiller.

Voici le résultat du vote à main levée :

Pour : 2

Contre : 4

La proposition de M. Mario Lefebvre est rejetée.

Il est proposé par M. Michel Roy, conseiller :

QUE l'entreprise Les Chocolats Martine inc, assume la moitié des intérêts qui représente un montant de 356,10 \$ et de porter un crédit au compte de taxes un montant de 356,09 \$

Un vote est demandé par M. Michel Roy, conseiller :

Voici le résultat du vote à main levée :

Pour : 5

Contre : 1

La proposition de M. Michel Roy, conseiller est adoptée à la majorité.

M. Mario Lefebvre, conseiller, demande que sa dissidence soit inscrite au procès-verbal.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Le maire, M. Bernard Flebus, est de retour et reprend la présidence de la réunion, il est 20 h 48.

117-05-16

LA MAISON DES JEUNES DU TÉMISCAMINGUE – CAMPAGNE ANNUELLE DE FINANCEMENT

CONSIDÉRANT la demande de La Maison des Jeunes du Témiscamingue concernant la campagne annuelle de financement pour 2016;

CONSIDÉRANT QUE La Maison des Jeunes du Témiscamingue existe depuis 1984 et offre des services aux jeunes de 12 à 17 ans sur le territoire du Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE les locaux de jeunes sont situés à Latulipe, Lorrainville et Notre-Dame-du-Nord, endroits où sont localisées les écoles secondaires et où les jeunes peuvent se rendre dès la sortie des classes, et dont un service de transport assumé par des bénévoles est mis sur pied pour les ramener à la maison;

CONSIDÉRANT QUE les heures d'ouverture sont de 16 h à 20 h 30 à raison de deux soirs par semaine;

CONSIDÉRANT QUE leur grande réalisation cette année est la mise sur pied d'un voyage à New York, qui se tiendra du 24 au 28 juin prochains;

CONSIDÉRANT QUE La Maison des Jeunes du Témiscamingue demande l'appui financier de la Ville de Ville-Marie dans le but d'aider à offrir un milieu de vie complémentaire à la famille et à l'école et ainsi inciter les jeunes à s'impliquer dans la communauté;

CONSIDÉRANT la situation budgétaire de la Ville.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Dessureault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE NE PAS CONTRIBUER à la demande de La Maison des Jeunes du Témiscamingue concernant la campagne annuelle de financement pour 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Richard Cardinal, conseiller se retire de la réunion, il est 20 h 51.

118-05-16

MOUVEMENT DE PERSONNEL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie désire maintenir une qualité de service auprès de la population;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire la Ville de Ville-Marie doit procéder à l'embauche d'étudiants et de responsables pour la période estivale.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE CONFIRMER l'embauche des personnes suivantes, recommandées par le comité de sélection:

ESPACES VERTS

Frédéric Leroux
Loïc Cardinal
Jessy Beauchamp
Camille Gingras

MARINA

Responsable :

M^{me} Jocelyne Poitras

Préposé :

Gabriel Leroux

CAMP DE JOUR

Responsable :

Estelle Lacasse

Monitrices :

Cloé Roberge

Ariane Gaudet

Camille Gingras

Katherine Trudel

Sous condition du nombre d'inscription :

Mindy Nantel

Gabrielle Mayer

D'ACCEPTER la démission de M. Mario Lévesque comme membre du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Richard Cardinal, conseiller est de retour, il est 21 h 07.

119-05-16

APPUI À LA DÉMARCHE DE RÉVISION DES STRUCTURES ET DES SERVICES MUNICIPAUX – MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE (MRCT)

CONSIDÉRANT la résolution n° 11-15-491 adoptée par le conseil des maires à sa séance du 25 novembre 2015 concernant une démarche pour soutenir les actions en matière de regroupements de services municipaux;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités ont contracté divers modèles d'ententes intermunicipales avec d'autres municipalités, tel qu'en sécurité incendie, en eaux usées, en eau potable, en loisirs, en partage d'équipements, etc.;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie offre déjà à ses citoyens et aux citoyens de tout le Témiscamingue une multitude de services municipaux incluant la gestion d'importantes infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie a entrepris une démarche de consultation citoyenne sur le sujet le 10 mars dernier et qu'elle a pris le pouls de sa population et de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Ville-Marie devront prendre des décisions importantes prochainement;

CONSIDÉRANT QUE ses décisions seront soumises à la population et qu'elles auront un impact direct sur toute la population du Témiscamingue, et ce dès 2016 et 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie souhaite maintenir le maximum de service à toute la population;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie avise tous les élus du Témiscamingue qu'il y aura une transition des méthodes de fonctionnement actuel concernant plusieurs services municipaux offerts et qu'une passerelle financière sera nécessaire afin de poursuivre les objectifs de cette démarche;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Ville-Marie désire participer à la démarche de révision des structures et des services municipaux offerts par la MRC de Témiscamingue car elle croit à la nécessité d'une concertation du milieu;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie désire offrir sa collaboration.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Dessureault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Ville de Ville-Marie appuie et collabore à la présente démarche.

QUE la Ville de Ville-Marie fournira, auprès du comité de la MRCT, un document confirmant une position claire et précise de ses intentions à la présente démarche.

QUE la Ville de Ville-Marie fournira le questionnaire rédigé par le comité de la MRCT.

QUE le directeur général participe activement à cette démarche en collaboration avec le comité de la MRCT.

DE DEMANDER une aide financière à cette dernière afin d'assumer une partie des coûts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

120-05-16

DÉNONCIATION D'ENTENTES INTERMUNICIPALES

CONSIDÉRANT QU'une consultation citoyenne a eu lieu le 10 mars dernier;

CONSIDÉRANT QUE cette consultation était souhaitable afin de partager une vision commune des enjeux budgétaires et économiques que la Ville de Ville-Marie doit surmonter au cours des prochaines années et à court, moyen et long terme;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette consultation les membres du conseil ont pris connaissance des inquiétudes, des commentaires et des souhaits de la population, de ses employés et de certains organismes;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens ont fait des suggestions et ont porté plusieurs éléments de réflexion;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil doivent tenir compte des commentaires et suggestions de sa population;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont une responsabilité envers leurs citoyens et qu'ils doivent prendre des mesures adéquates afin de régulariser la situation;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil doivent faire preuve d'équité envers tous ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, la Ville doit revoir tout son mode de fonctionnement, et ce, à tous les niveaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie avise toutes les parties prenantes qu'il y aura une transition des méthodes de fonctionnement actuel concernant plusieurs services municipaux offerts et qu'une passerelle financière sera nécessaire afin d'être en mesure de préserver les services actuels à la population.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Julie Parent, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE DÉNONCER les ententes suivantes :

Ententes loisirs et culture : Duhamel-Ouest, Lorrainville, Laverlochère, Fabre et toutes autres ententes concernant les loisirs et culture.

Ententes cimetières, bibliothèque avec Duhamel-Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

121-05-16

POINT D'INFORMATION – DÉPÔT DU RÉSULTAT DE LA GESTION DES CONSTATS JUDICIARISÉS

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Martin Lecompte, dépose le résultat de la gestion des constats judiciairisés, et ce, conformément à l'article 104 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

122-05-16

CESSION D'ÉQUIPEMENTS – ASSOCIATION DE LA ROUTE GOURMANDE

CONSIDÉRANT QUE La Corporation de l'innovation en agroalimentaire du Témiscamingue inc. a cédé ses équipements à la Ville de Ville-Marie;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie désire se départir de ses équipements;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme l'Association de la route gourmande du Témiscamingue a manifesté de l'intérêt pour ses équipements.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Michel Roy, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE CONFIRMER le transfert des équipements de La Corporation de l'innovation en agroalimentaire du Témiscamingue inc. à l'Association de la route gourmande du Témiscamingue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

123-05-16

LIBÉRATION DU FONDS DE GARANTIE EN ASSURANCES DE BIENS 2013

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur Aviva sous le n° PQM-1446 et que celui-ci couvre la période du 1^{er} janvier 2013 au 1^{er} janvier 2014;

CONSIDÉRANT QUE cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurances biens;

CONSIDÉRANT QU'un fonds de garantie d'une valeur de 250 000 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en assurances biens et que la Ville de Ville-Marie y a investi une quote-part de 6018 \$ représentant 2,41 % de la valeur totale du fonds;

CONSIDÉRANT QUE la convention relative à la gestion des fonds de garantie prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds :

5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur touchant ladite police et ledit fonds de garantie en assurances biens a été traité et fermé par l'assureur;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur Aviva pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 1^{er} janvier 2014 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie demande que le reliquat de 204 748,32 \$ dudit fonds de garantie en assurances biens soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée;

CONSIDÉRANT QU'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en assurances biens;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 1^{er} janvier 2014;

CONSIDÉRANT QUE l'assureur Aviva pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci

engage le fonds de garantie en assurances biens pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 1^{er} janvier 2014.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Cardinal, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'OBTENIR de l'assureur Aviva une lettre confirmant qu'il autorise l'Union des municipalités du Québec, en tant que mandataire du regroupement Abitibi-Témiscamingue & Nord québécois, à libérer le fonds de garantie en assurances biens pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 1^{er} janvier 2014.

D'AUTORISER l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Abitibi-Témiscamingue & Nord québécois dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de la constitution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRANSPORT

124-05-16

VENTE DE LA TONDEUSE FLÉAU 918-H 2002

CONSIDÉRANT QUE la tondeuse Fléau 918-H est désuète étant donné qu'elle date de 2002;

CONSIDÉRANT QUE la Ville considère qu'il est préférable de s'en départir.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Dessureault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE DIFFUSER un avis dans les journaux pour vendre la tondeuse Fléau 918-H.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

125-05-16

VENTE DE TERRAIN – 23-25, RUE AUGIER

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Annie Pelletier et M. Yanick Melançon de La Sarre se sont engagés à acquérir de la Ville de Ville-Marie des terrains sans bâtisse situés au 23 et 25 de la rue Augier dont les numéros de lots sont 3 099 353 et 3 636 628;

CONSIDÉRANT QU'une promesse d'achat devra être signée entre les parties;

CONSIDÉRANT QUE les acheteurs acceptent les termes et conditions de la promesse d'achat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Michel Roy, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer ladite promesse d'achat concernant les lots 3 099 353 et 3 636 628.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOISIRS ET CULTURE

126-05-16

RESPONSABLES BÉNÉVOLES TERRAIN DE TENNIS – DEMANDE DE PARTICIPATION ET D'AUTORISATION

CONSIDÉRANT la demande de participation et d'autorisation de M. Daniel Gagnon ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à l'entretien extérieur du terrain de tennis avec l'aide de bénévoles et l'entremise d'étudiants;

CONSIDÉRANT QU'avec la participation financière des membres, il sera en mesure d'effectuer les entretiens et réparations du terrain à l'intérieur des clôtures;

CONSIDÉRANT QUE comme les années passées, il sollicite l'aide de la Ville de Ville-Marie pour l'entretien extérieur du terrain et du bâtiment d'entreposage qui vient de subir de légers dégâts de feux;

CONSIDÉRANT qu'environ deux heures par semaine seraient suffisantes pour effectuer la coupe de la pelouse et des arbustes le long des clôtures et autour du bâtiment;

CONSIDÉRANT QU'il demande aussi une autorisation de plantation de haie de cèdres autour du terrain (côté nord et est) pour remplacer les coupe-vent en toile synthétique autour du terrain, ce qui était une activité exigeante et onéreuse en entretien.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Julie Parent, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER de collaborer à l'entretien extérieur du terrain de tennis par le personnel étudiant.

D'ATTENDRE que l'organisme dépose un projet complet concernant la plantation d'arbres côté nord et est accompagné d'une entente pour l'entretien de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE PRÊT DE POCHOIRS – TABLE DES TRAVAILLEURS EN LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie participe au projet d'aménagement des aires de jeux au sol;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie est propriétaire en partenariat avec les dix autres municipalités participantes des huit pochoirs ayant servi à la réalisation d'une zone de jeux;

CONSIDÉRANT QUE certaines municipalités et écoles n'ont pu, au moment opportun, appuyer cette initiative de la Table des travailleurs en loisirs du Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QU'aujourd'hui, certains désirent installer une aire de jeux au sol dans leurs milieux respectifs;

CONSIDÉRANT QUE la Table des travailleurs en Loisirs du Témiscamingue désire faire la location des pochoirs auprès des municipalités, écoles, CPE ou autres organismes qui en feront la demande;

CONSIDÉRANT QUE cette location comprend seulement le prêt des pochoirs, ainsi, le transport, la peinture (accessoires) et la main d'œuvre seront aux frais du demandeur;

CONSIDÉRANT QUE l'argent amassé servira de fonds de roulement pour assurer le remplacement des pochoirs en cas de bris;

CONSIDÉRANT QUE le montant demandé serait de 40 \$ par pochoir, ce qui coûterait un montant de 360 \$ au demandeur pour la réalisation d'une aire de jeux complète;

CONSIDÉRANT QUE la Table des travailleurs en Loisirs du Témiscamingue souhaite maximiser les environnements favorables pour l'ensemble de la population témiscamienne.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER que la Table des travailleurs en Loisirs du Témiscamingue puisse faire la location des pochoirs auprès des municipalités, écoles, CPE ou autres organismes qui en feront la demande au montant de 40 \$ par pochoir et de 360 \$ pour la réalisation d'une aire de jeux complète et que l'argent amassé ne serve qu'au fonds de roulement pour assurer le remplacement des pochoirs en cas de bris.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉVISION DES ENTENTES INTERMUNICIPALES – DUHAMEL-QUEST

Ce point est remis à une prochaine séance.

128-05-16

ENTENTE CSLT ET VILLE DE VILLE-MARIE – PLATEAU DE TRAVAIL AU JARDIN COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT l'entente de partenariat relative à la création d'un plateau de travail au jardin communautaire de Ville-Marie entre la Commission scolaire Lac-Témiscamingue et la Ville de Ville-Marie;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie et le Centre Frère-Moffet désirent procéder à une entente afin de bonifier l'utilisation du jardin de la Ville de Ville-Marie;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs de cette entente sont de :

- Procéder à la vérification et à l'étude de la qualité du sol pour en faciliter la culture;
- Effectuer les améliorations nécessaires suite à la conclusion de l'étude;
- Faciliter la culture des jardiniers;
- Permettre aux étudiants du DEP en horticulture de vivre une expérience concrète de résolution de problème et de solution d'un sol glaiseux et difficilement cultivable;
- Créer des ateliers et des échanges qui profiteront à la fois aux étudiants au DEP et aux usagers du jardin.

CONSIDÉRANT QUE les deux parties devront respecter leurs engagements respectifs tel que stipulé dans ladite entente.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER de signer l'entente entre la Ville de Ville-Marie et la Commission scolaire Lac-Témiscamingue – Plateau de travail au jardin communautaire.

QUE la Ville de Ville-Marie désigne M^{me} Geneviève Boucher, comme personne autorisée à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIVERS

129-05-16

OFFRE DE SERVICES – AIDE À LA COMPTABILITÉ

CONSIDÉRANT QU'un solde prévisionnel des excédents de fonctionnements non affectés est utilisé pour combler le déficit budgétaire de 2016;

CONSIDÉRANT QUE pour valider ce solde prévisionnel l'équipe administrative doit produire à l'auditeur comptable un dossier final afin de procéder à la vérification des livres pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QU'il est préférable que cette vérification soit faite dans les plus brefs délais;

CONSIDÉRANT QU'habituellement le directeur général complète le dossier;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général doit répondre à des besoins spécifiques à court terme, telle que la négociation d'ententes intermunicipales, regroupement, etc.

CONSIDÉRANT QU'une offre de service a été déposée par la firme Champagne, Bellehumeur, Guimond inc.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Cardinal, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER l'offre de service de Champagne, Bellehumeur, Guimond inc. au taux horaire de 45 \$ de l'heure pour une période de deux à trois semaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

130-05-16

POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

CONSIDÉRANT QUE le poste de secrétaire administrative sera vacant le 17 juin 2016;

CONSIDÉRANT QU'une analyse des besoins a été faite par le directeur général;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette analyse le personnel en place peut assumer une partie du travail;

CONSIDÉRANT l'importance pour la Ville de Ville-Marie d'être impliquée dans le mouvement des réorganisations municipales;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire le directeur général n'est pas en mesure d'assumer seul cette responsabilité.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QU'un poste de directeur adjoint ou directrice adjointe soit inscrit dans la convention des cadres.

QUE l'offre d'emploi soit diffusée dans le journal local et sur le site d'emploi Québec jusqu'au 20 mai 2016.

DE NE PAS ALLER en appel d'offres d'emploi pour le poste de secrétaire administrative qui demeurera vacant pour l'instant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

131-05-16

DEMANDE DU COMITÉ MX NORD

CONSIDÉRANT QUE le Comité MX Nord organise des courses de VTT à Fabre le 25 juin prochain;

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée par le comité afin de leur fournir du matériel ou du personnel formé en premiers soins.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Cardinal, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Ville n'acquiesce pas à la demande du comité MX Nord.

QUE le comité MX Nord vérifie plutôt auprès du comité de Laverlochère qui organise ce même type d'évènement pour la fin de semaine de la démolition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

132-05-16

NOMINATION – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE M. Mario Levesque a démissionné;

CONSIDÉRANT QUE M. Pierre Brazeau a démontré un intérêt pour devenir membre.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER la nomination de M. Pierre Brazeau comme membre citoyen du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

133-05-16

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M^{me} Julie Parent, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la séance soit levée. Il est 22 h 05

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Bernard Flebus
Maire

Martin Lecompte
Directeur général
Secrétaire-trésorier